

rapporteur de la commission chargée d'examiner le projet de loi officiel sur l'enseignement secondaire. Ce projet, qui devait servir de complément à la loi du 25 juin 1833 sur l'enseignement primaire, donnait la liberté d'enseigner, mais en l'environnant de restrictions propres à sauvegarder l'indépendance de la société civile. Saint-Marc-Girardin lut son rapport à la séance du 14 juin 1836. Il s'efforçait de tenir la balance égale entre les partisans de l'Université telle que Napoléon l'avait conçue, et les avocats de la liberté telle que l'Église la réclamait. Sur un point important, la commission et le rapporteur se trouvaient en désaccord avec le gouvernement, à savoir sur le caractère qu'il convenait d'attribuer aux petits séminaires. Le ministre entendait leur maintenir le rang d'établissements publics, soumis au contrôle de l'État; le projet de la commission en faisait au contraire des établissements d'éducation privée. La discussion sur la loi proposée occupa douze séances du 14 au 29 mars 1837; MM. de Tracy, Lamont, Guizot, Saint-Marc-Girardin y prirent une part active. Le paragraphe 26 du titre II qui maintenait les bourses dans les collèges royaux, autorisant et les départements et les communes à en instituer dans les collèges communaux, valut au rapporteur un succès de tribune assez vif. Enfin la Chambre adopta, mais à une majorité de 29 voix seulement, l'ensemble du projet de loi, qui, d'ailleurs, ne survécut point au cabinet et ne fut pas soumis à la Chambre haute. Réélu député, le 4 novembre 1837, par 118 voix (192 votants, 229 inscrits), Saint-Marc-Girardin fut nommé, vers la même époque, membre du conseil royal de l'instruction publique, et conseiller d'État en service extraordinaire. Il combattit la coalition, cessa, en 1839, de faire partie de la Chambre, et y entra le 9 juillet 1842, avec 131 voix (227 votants, 251 inscrits), contre 92 à M. Coralli, député sortant. Il obtint encore le renouvellement de son mandat, le 1^{er} août 1846, par 174 voix (202 votants, 271 inscrits). Dévoué jusqu'au bout à la politique conservatrice, il fut plusieurs années de suite rapporteur de l'Adresse, rédigea celle qui « félicitait » les pèlerins légitimistes de Belgrave-Square, et prit fréquemment la parole sur la question d'Orient. Aux Journées de février 1848, le *Journal des Débats* annonça que parmi les membres du gouvernement projeté *in extremis* par Louis-Philippe, figurait M. Saint-Marc-Girardin comme titulaire du portefeuille de l'Instruction publique; mais l'avortement de cette combinaison éloigna M. Saint-Marc-Girardin de la vie politique. Il garda son influence au *Journal des Débats* et ses fonctions dans l'Université, échoua, le 1^{er} juin 1863, comme candidat indépendant au Corps législatif dans la 2^e circonscription de la Haute-Vienne, avec 3,255 voix, contre 25,411 à l'élu officiel, M. Calley-Saint-Paul, et fit avec quelque succès à Paris des conférences littéraires (1869). Il reparut sur la scène politique le 8 février 1871, comme représentant de la Haute-Vienne à l'Assemblée nationale, élu, le 1^{er} sur 7, par 43,330 voix (62,174 votants, 87,375 inscrits). Il siégea au centre droit, fut nommé vice-président de l'Assemblée (août 1871), prit la direction d'un groupe, faction du centre droit, qui, dans le but de constituer le parti conservateur, joua un rôle des plus actifs dans le renversement de Thiers, fit partie de la commission chargée de rester en rapport avec les négociateurs des préliminaires de paix, et figura au nombre des délégués de

la droite qui invitèrent Thiers à se rallier à une politique conforme aux vœux de la majorité (20 juin 1872). A propos de cette manifestation, baptisée irrévérencieusement du nom de « manifestation des bonnets à poil » dans le *Journal des Débats*, il se sépara de ce journal (28 juin 1872) pour entrer au *Journal de Paris*, vota pour la paix, pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exil, pour le pouvoir constituant de l'Assemblée, contre la dissolution, et mourut à Morsang-sur-Seine d'une attaque d'apoplexie. Il fut remplacé le 11 mai suivant, comme représentant de la Haute-Vienne, par M. Georges Périn. Saint-Marc-Girardin était entré à l'Académie française en 1844, à la place de Campenon. Il collaborait depuis 1839 au *Journal des Savants*, où il avait remplacé Saint-Beuve. On a de lui, outre les ouvrages cités et un grand nombre d'articles donnés à la *Revue des Deux-Mondes*, des *Notices politiques et littéraires sur l'Allemagne* (1834), un *Cours de littérature dramatique, ou de l'Usage des passions dans le drame* (1843); *Essais de littérature et de morale* (1844); *Souvenirs et voyages* (1862); *La Fontaine et les fabulistes* (1867); *Jean-Jacques Rousseau, sa vie et ses ouvrages* (1873), etc.

SAINT-MARC-RIGAUDIE (JOSEPH), représentant en 1849, né à Montans (Tarn) le 3 novembre 1795, mort à Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne) le 18 juillet 1867, était propriétaire à Courbarieux et conseiller général. Élu, le 13 mai 1849, représentant de la Dordogne à l'Assemblée législative, le 10^e et dernier de la liste, par 53,985 voix (105,677 votants, 145,779 inscrits), il siégea à gauche, fit partie du groupe de la Montagne, et vota constamment avec la minorité démocratique, contre l'expédition romaine, contre la loi Falloux-Pariou sur l'enseignement, contre la loi du 31 mai, restrictive du suffrage universel. Il combattit la politique de l'Élysée, protesta contre le coup d'État du 2 décembre, et reentra dans la vie privée en 1851.

SAINT-MARS (DE). — Voy. POULOGE.

SAINT-MARSAN (ANTOINE-MARIE-PHILIPPE ASINARI, COMTE DE), membre du Sénat conservateur, né à Turin (Italie) le 19 décembre 1761, mort à Asti (Italie) le 19 juillet 1828, d'une ancienne famille du Languedoc, était le fils d'un gouverneur du Piémont. Il étudia à l'université de Pise, y remporta le grand prix d'éloquence latine, puis revint à Turin et entra dans les bureaux des affaires étrangères, où il obtint un avancement rapide. Envoyé à Vicence au commencement de la guerre entre la Sardaigne et la France, pour concerter avec l'empereur le plan de la campagne, il n'eut point à se louer du ministère autrichien et fit tendre ses efforts à un arrangement avec les Français. Bonaparte goûta le négociateur piémontais, lui promit de refuser sa protection au parti révolutionnaire, et engagea le Directoire à conclure un traité d'alliance avec le roi de Sardaigne; mais le Directoire rejeta cette combinaison. Nommé à cette époque ministre de la guerre et de la marine à Turin, Saint-Marsan dut signer, le 28 juin 1798, la convention par laquelle la ville et la citadelle de Turin furent rendues aux troupes commandées par le général Brune. En 1809, après la réunion du Piémont à la France, Saint-

Marsan fut nommé par Napoléon, qui se souvenait de lui, ministre plénipotentiaire à Berlin ; il reçut le titre d'ambassadeur en 1813, et, le 5 avril de la même année, entra au Sénat impérial. Il usa de toute son influence pour tâcher de retenir le roi de Prusse dans l'alliance française. Mais les événements se précipitèrent, et le roi de Prusse se joignit à la coalition. Après l'entrée des alliés en France, Saint-Marsan fut chargé par eux de présider le gouvernement provisoire établi à Turin en attendant l'arrivée du roi de Sardaigne ; celui-ci le nomma ministre de la Guerre, et l'envoya au Congrès de Vienne, où il fit déterminer les frontières du Piémont et incorporer l'état de Gènes au royaume de Sardaigne. De retour à Turin, il reçut le portefeuille des Affaires étrangères, qu'il quitta en 1817 pour celui de la Guerre, et qu'il reprit l'année suivante avec la présidence du conseil. En 1820, il fut envoyé au Congrès de Laybach ; à son retour (1821) il trouva le Piémont en pleine révolution. Victor-Emmanuel ayant abdicqué en faveur de son frère, Saint-Marsan donna sa démission, et se retira dans une de ses propriétés, près d'Asti. Il y mourut à 66 ans.

SAINT-MARSAULT (LOUIS-ALEXANDRE-BENJAMIN GREEN, MARQUIS DE), député de 1824 à 1827, né à la Rochelle (Charente-Inférieure) le 6 mars 1768, mort à la Rochelle le 28 janvier 1860, émigra à la Révolution et servit à l'armée des princes. Maréchal de camp à la Restauration, chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, il fut élu, le 6 mars 1824, député du grand collège de la Charente-Inférieure, par 187 voix (256 votants, 311 inscrits). Son dévouement à la politique de M. de Villèle lui valut d'ailleurs, sur une énergique réclamation de sa part, le cordon de commandeur de Saint-Louis. Il quitta la vie parlementaire aux élections de 1827, et fut mis à la retraite, comme maréchal de camp, le 3 juin 1832.

SAINT-MARSAULT (CLAUDE-JOSEPH GREEN, COMTE DE), sénateur du second Empire, né à Uzès (Gard) le 23 juin 1807, mort à Paris le 19 avril 1866, entra dans l'administration sous le règne de Louis-Philippe et fut sous-préfet de Bar-sur-Seine (Aube), puis préfet du Gers. Destitué à la révolution de 1848, il fut appelé par le gouvernement de L.-N. Bonaparte au poste de préfet de Seine-et-Oise et promu commandeur de la Légion d'honneur. Tout dévoué à l'Empire, M. de Saint-Marsault fut nommé sénateur le 26 décembre 1863, et, peu après, admis à la retraite comme préfet de Seine-et-Oise. Il mourut en 1866, grand officier de la Légion d'honneur.

SAINT-MARTIAL DE CONROS (LOUIS-CHARLES, COMTE DE), député de 1824 à 1827 et de 1830 à 1831, né à Arpajon (Cantal) le 16 mars 1757, mort à Paris le 23 juillet 1838, émigra, servit à l'armée des princes, et entra en France sous le Consulat. Officier supérieur des haras, chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, il fut élu, le 6 mars 1824, député du grand collège du Cantal, par 85 voix (112 votants, 152 inscrits). Il vota avec indépendance, ne se représenta pas aux élections de 1827, et fut réélu, le 3 juillet 1830, par 72 voix (124 votants, 136 inscrits). Il prêta serment au gouvernement de juillet, mais ne se représenta pas aux élections de 1831.

SAINT-MARTIAL. — Voy. AUBILLAC (BARON D').

SAINT-MARTIN (JACQUES-LOUIS), député au Corps législatif de 1813 à 1815, né à Bitcho (Moselle) le 9 février 1749, mort à Tours (Indre-et-Loire) le 9 décembre 1828, « fils du sieur Bernard de Saint-Martin, écuyer-major de la ville de Bitcho, et de dame Anna Déchaux », était sous-lieutenant au moment de la Révolution. Il fit campagne aux armées de Sambre-et-Meuse et du Rhin, et fut mis à la retraite, comme général de brigade, à la paix de Campo-Formio. Membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, il fut élu, le 6 janvier 1813, par le Sénat, député d'Indre-et-Loire au Corps législatif. Il adhéra à la déchéance de l'empereur, et ne fit pas partie d'autres assemblées.

SAINT-MARTIN (JEAN), député de 1877 à 1889, né à Pertuis (Vaucluse) le 5 mai 1810, étudia le droit, exerça à Apt et à Avignon la profession d'avocat, et devint rédacteur de la *Démocratie du Midi* dans cette dernière ville. D'opinions radicales, il se fit élire, sur un programme de nuance avancée, conseiller général de Vaucluse par le canton de Pertuis (1812), fut vice-président de l'assemblée départementale, puis, à la suite de l'invalidation de M. du Demaine, se porta candidat à la députation dans l'arrondissement d'Avignon ; il avait pour concurrent M. Eug. Raspail, opportuniste. Après une lutte des plus vives, M. J. Saint-Martin fut élu député, au second tour de scrutin, le 15 février 1877, par 9,704 voix (18,921 votants, 24,512 inscrits), contre 9,000 à M. du Demaine. Il se fit inscrire au groupe de l'extrême gauche, et fut des 363. Il se représenta le 14 octobre 1877, mais il échoua avec 8,726 voix, contre 10,423 à l'élu, M. du Demaine, soutenu par l'administration. Cette élection ayant été invalidée, M. Saint-Martin regagna son siège, le 5 mai 1878, avec 9,534 voix (9,991 votants, 24,412 inscrits). Il alla reprendre sa place dans le groupe intransigeant, dirigeant pendant quelque temps (1880) une petite feuille intitulée *Le vole larque*, et vota à la Chambre : pour l'amnistie plénière, pour la séparation de l'Église et de l'État, pour la liberté absolue de presse et de réunion. Il s'occupa particulièrement de la réforme de la loi sur les faillites. Réélu, le 21 août 1881, par 8,791 voix (10,548 votants, 24,800 inscrits), contre 1,207 à M. de Barrême, il opina comme précédemment avec les radicaux, tout en se rapprochant dans quelques circonstances, à l'instigation de son ami et collègue M. Alfred Naquet, de la majorité opportuniste. Mais il repoussa les crédits de l'expédition du Tonkin. Inscrit, le 4 octobre 1885, sur la liste radicale de Vaucluse, il fut réélu, le 1^{er} sur 4, député de ce département, par 83,369 voix (82,052 votants, 77,730 inscrits), se prononça contre l'expulsion des princes, contre les cabinets Rouvier et Tirard, et déposa des propositions sur une modification de l'article 310 du code civil, sur la validité du mariage des ex-prêtres, sur la liberté de conscience sous les drapeaux. Lors de la constitution du parti boulangiste, il suivit MM. A. Naquet et G. Laguerre dans leur éyolution. Il appartint, comme ses collègues, au comité directeur du « parti national » et vota, dans la dernière session, contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, contre les poursuites contre trois dé-

putés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, contre les poursuites contre le général Boulanger. On a de lui des études historiques sur *Mirabeau*, *Raspail*, le *maréchal Brune*, et des nouvelles dans le *Petit Journal*, le *Gil Blas*, le *Figaro*.

SAINT-MARTIN (de). — Voy. RIFFARD.

SAINT-MARTIN LAMOTTE (JEAN-FRANÇOIS-FÉLIX), membre du Sénat conservateur, né à Turin (Italie) le 8 février 1763, mort à Turin le 10 novembre 1818, d'une des premières familles du Piémont, se fit recevoir docteur en droit. Membre du collège de droit à l'Université de Turin et membre de l'Académie des sciences de cette ville, il s'occupa de littérature et de botanique, et consigna le fruit de ses recherches dans la *Bibliotheca ultramontana*, sous le titre de *Osservazioni botaniche*. Partisan modéré des idées de la Révolution française, il se montra favorable aux changements qui s'opèrent dans sa patrie en 1799, et fit successivement partie du gouvernement provisoire et du corps municipal en 1800 et 1801. Nommé (septembre 1802) par le premier Consul préfet du département de la Sesia, il fit apprécier ses qualités d'administrateur et, peu de temps après, fut appelé (1^{er} floréal an XII) à siéger au Sénat impérial. Saint-Martin-Lamotte soutint dans cette assemblée le gouvernement de Napoléon I^{er}, jusqu'au jour où il se rallia (1814) à la déchéance de l'empereur et au rétablissement des Bourbons. Il continua d'habiter Paris en 1815 et en 1816, puis se retira à Turin. L'Empire l'avait fait comte (12 mars 1808), et l'avait nommé (23 mai) membre du conseil des sceaux et titres.

SAINT-MARTIN-VALOGNE (CHARLES VAISSIÈRE DE), membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, né au château de Combret, canton de Saint-Sernin (Aveyron) le 9 octobre 1750, mort à Millau (Aveyron) le 25 septembre 1807, « fils de noble Louis de Saint-Martin, capitaine au régiment de Vermandois et de dame Julie Bonhomme », fut reçu avocat au parlement de Toulouse. Au moment de la Révolution, il était conseiller à la cour des comptes de Montpellier et membre de l'Académie des sciences de Turin. Partisan des idées nouvelles, il fut élu maire de Millau en 1791, et, le 6 septembre 1792, député de l'Aveyron à la Convention, le 2^e sur 9, par 263 voix sur 504 votants. Il siégea parmi les modérés, et, dans le procès du roi, vota pour l'appel au peuple, pour la réclusion pendant la guerre et le bannissement à la paix, et pour le sursis. Membre et secrétaire de la commission des Douze destinée à arrêter les complots de la commune de Paris, il fut décrété d'arrestation après le 31 mai, et ne dut son salut qu'à l'intervention de Legendre, à qui il avait rendu précédemment des services. Le 12 juillet 1793, Chabot, dont les parents avaient été inquiétés par les administrateurs du département de l'Aveyron, voulut rendre la députation de ce département responsable de ces persécutions, et accusa Saint-Martin de menées anti-constitutionnelles. Celui-ci nia l'influence qu'on lui attribuait sur l'administration du département, attaqua la conduite de Chabot pendant sa mission à Toulouse, et protesta de son amour ardent pour la liberté. Le 5 nivôse an III, il fit décréter que le prix des marchandises à destination de Lyon, qui, pendant le siège de

cette ville, avaient été confisquées et vendues au profit de l'Etat, serait restitué aux propriétaires; il fut secrétaire de la Convention le 16 prairial an III. Élu, le 4 brumaire an IV, par ses collègues de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, il fut membre du bureau chargé du dépouillement du scrutin, partit en congé quelques jours après l'ouverture de la session, et sortit du Conseil par la voie du sort, le 1^{er} prairial an V. Nommé, en 1797, receveur général des finances à Avignon, il remplit jusqu'à sa mort ces fonctions, dans lesquelles son fils aîné le remplaça.

SAINT-MARTIN VALOGNE (ÉTIENNE-MARIE-AYMÉ VAISSIÈRE DE), député depuis 1876, né à Gréret (Creuse) le 14 septembre 1831, petit-fils du précédent, et petit-neveu de M. de Boëry, député de Berry aux États-Généraux, se fit recevoir licencié en droit, et se fixa dans l'Indre où il s'occupa de la gestion du beau domaine de Puy d'Auzon. Maire de Cluis en 1861, président de la Société de secours mutuels, conseiller d'arrondissement (1863), conseiller général de Neuvy-Saint-Sépulchre depuis 1870, il fit partie à l'Assemblée départementale de commissions importantes, s'occupa surtout des questions de travaux publics, fut rapporteur des projets de chemins de fer, des budgets, et membre de la commission de permanence. Révoqué de ses fonctions de maire après le 4 septembre 1870, parce qu'il avait déclaré ne vouloir tenir son mandat que du libre choix de ses concitoyens et non « d'un gouvernement d'aventures et d'aventuriers », il devint, en 1872, membre du conseil départemental de l'instruction publique, et, candidat du comité national conservateur aux élections du 20 février 1876, fut élu député de l'arrondissement de la Châtre par 7,335 voix (12,945 voix, 16,624 inscrits), contre 3,335 à M. Pissavy et 2,320 à M. le docteur Vergue. Il prit place à la droite bonapartiste et soutint le ministère de Broglie-Fourtou contre les 363. Réélu, le 14 octobre 1877, par 10,576 voix (13,863 votants, 16,950 inscrits), contre 3,173 à M. de Talleyrand-Périgord, il reprit sa place à droite, combattit la politique scolaire et coloniale des ministères républicains, et vit son mandat renouvelé, le 21 août 1881, par 8,093 voix sur 13,534 votants et 17,574 inscrits, contre 5,490 à M. Pouradier Duteil, républicain. Il parla contre l'obligation imposée aux départements de construire des Ecoles normales de filles, contre la loi qui oblige les communes à construire des écoles dont elles ne veulent pas, provoqua la mise en discussion du service militaire de trois ans, et fit voter un crédit supplémentaire de cinq millions pour les chemins vicinaux. Porté, aux élections du 4 octobre 1883, sur la liste conservatrice de l'Indre, il fut réélu, le 1^{er} sur 5, par 35,717 voix (69,748 votants, 83,936 inscrits). M. de Saint-Martin siégea à l'Union des droites, fit partie de la commission des 33 membres nommée pour examiner les affaires du Tonkin, et vota pour l'abandon de cette colonie, dont il avait constamment déjà rejeté les crédits. Il réclama l'inscription régulière au budget de la subvention destinée aux chemins vicinaux, demanda la mention des dispenses de droit dans la loi militaire, fit rétablir le crédit destiné aux établissements de bienfaisance, et combattit, comme contraires à l'égalité, plusieurs articles de la loi militaire. Dans la dernière session, il s'est prononcé contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1883), pour l'ajournement de la révision partielle de la

Constitution proposée par le cabinet Floquet, contre les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, contre les poursuites contre le général Boulanger.

SAINT-MAURICE. — Voy. BARBEYFAC.

SAINT-MAURIS-CHATENOIS (CHARLES-EMMANUEL-POLYCARPE, MARQUIS DE), pair de France, né au château de Châtenois (Haute-Saône) le 26 mai 1753, mort au château de Colombier (Haute-Saône) le 15 mars 1839, « fils de haut et puissant seigneur Charles Emmanuel-Xavier, marquis de Saint-Mauris, et de haute et puissante dame Gabrielle-Françoise Bernade de Raigeourt », d'une vieille famille de la Franche-Comté, suivit la carrière militaire. Sous-lieutenant au régiment de Saint-Mauris en 1764, capitaine de dragons en 1765 et colonel du régiment de Beaufrémont en 1787, il émigra à la Révolution, avec ses deux frères et ses deux fils, fit campagne à l'armée de Condé, reentra en France après le 18 brumaire, et reprit les armes lorsqu'il sut que le comte d'Artois était à Bâle. Royaliste ardent, le marquis de Saint-Mauris fut nommé en 1814 inspecteur et commandant des gardes nationales de la Haute-Saône, puis maréchal de camp (1815). Elevé à la pairie par ordonnance du 5 novembre 1827, il soutint de ses votes à la Chambre haute le gouvernement de Charles X, et quitta la Chambre haute après la révolution de juillet, en vertu de l'article 68 de la Charte de 1830. Il occupa ses dernières années à des recherches sur la généalogie de la maison de Saint-Mauris depuis le commencement du XI^e siècle.

SAINT-MICHEL (DE). — Voy. USTOU.

SAINT-OUEN (DE). — Voy. URGER.

SAINT-PERN-OUPELLAN (JOSEPH-CHRISTOPHE-MARIE-PHILIPPE-PATERN, COMTE DE), député de 1835 à 1839, né en émigration à l'île de la Trinité (colonie espagnole) le 25 mai 1793, mort à Paris le 4 février 1839, d'abord négociant, devint, en 1830, membre de la commission administrative de Dinan. Maire de cette ville, membre, puis secrétaire et vice-président du conseil général, il se présenta à la députation, le 5 juillet 1831, dans le 3^e collège des Côtes-du-Nord (Dinan), et échoua avec 39 voix contre 91 à l'élus, M. Beslay; il ne fut pas plus heureux, le 21 juin 1834, avec 49 voix contre 94 à l'élus, M. Beslay, député sortant; mais il fut ensuite élu dans le même collège, le 5 janvier 1835, en remplacement de M. Beslay qui avait opté pour Salut-Malo, par 114 voix (130 votants, 239 inscrits) contre 14 à M. Robinet de Saint-Cyr, et fut réélu, le 4 novembre 1837, par 123 voix (176 votants, 283 inscrits). Il prit place à l'opposition libérale, vota contre la loi d'apanage, et mourut à la fin de la législature. On a de lui: *Annuaire Dinannais* pour les années 1833 à 1835; *A messieurs les membres du conseil général des Côtes-du-Nord* (Dinan, 1832); *Un mariage dans le ciel* (id., 1836).

SAINT-PIERRE (LOUIS-LADISLAS-MARIE MARE, VICOMTE DE), représentant en 1871, et membre du Sénat, né à Caen (Calvados) le 14 mars 1810, mort à Paris le 30 décembre 1890, « fils de Théodore-Guillaume Mare et d'Agathe-Aimée de Perion », propriétaire, membre-fon-

dateur du Jockey-Club et de la Société des agriculteurs de France, était maire de Saint-Pierre de Fréac, et administrateur du chemin de fer du Nord, quand il fut élu, le 8 février 1871, représentant du Calvados à l'Assemblée nationale, le 5^e sur 9, par 61,641 voix (86,661 votants, 139,207 inscrits). Il prit place au centre gauche et vota pour la paix, pour l'abrogation des lois d'exil, contre le service de trois ans, contre la démission de Thiers, pour le septennat, contre le ministère de Broglie, pour l'amendement Wallon, pour les lois constitutionnelles. Il repoussa le projet de loi sur l'enseignement supérieur. Conseiller général du canton d'Aulnay-sur-Odon (Calvados) du 8 octobre 1871, il fut élu, sur la liste constitutionnelle et contre la liste bonapartiste, sénateur du Calvados, le 30 janvier 1876, par 495 voix (861 votants), et réélu, au renouvellement triennal du 6 janvier 1883, sur la liste monarchiste, par 636 voix (1,175 votants). Il prit place au centre gauche, vota contre la dissolution de la Chambre demandée, le 23 juin 1877, par le ministère de Broglie, et, en dernier lieu, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), pour les poursuites contre le général Boulanger; il s'abstint sur le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse. Chevalier de la Légion d'honneur, du 23 août 1848, pour s'être distingué aux journées de juin, où il avait été blessé, comme garde national.

SAINT-PIERRE (DE). — Voy. LEMPEREUR.

SAINT-PIERRE-LESPÉRET (HENRI, CHEVALIER), député au Corps législatif en l'an VIII et en 1807, né à Plaisance (Gers) le 3 août 1761, mort à Plaisance le 21 janvier 1847, « fils de maître Dominique Saint-Pierre, avocat au parlement, et de dame Jeanne Ducuing », était homme de loi à Plaisance, au moment de la Révolution. Partisan des idées nouvelles, il devint administrateur du département du Gers. Rallié au 18 brumaire, il fut élu par le Sénat conservateur, le 4 nivôse an VIII, député du Gers au Corps législatif, dont il fut secrétaire le 1^{er} ventôse an X; son mandat lui fut renouvelé le 7 mai 1807, et il fut vice-président le 12 mars 1810. Il en sortit en 1811. Chevalier de l'Empire du 13 février 1811.

SAINT-PIERRE (FRANÇOIS-EMMANUEL-GUIGNARD, COMTE DE), ministre et pair de France, né à Grenoble (Isère) le 12 mars 1735, mort à sa terre de Saint-Pierre, près de Lyon (Rhône) le 20 février 1821, d'une famille noble originaire d'Alsace, fixée depuis longtemps en Dauphiné où la terre de Saint-Pierre fut érigée en vicomté en 1616, était fils d'un conseiller d'Etat, intendant du Languedoc. Il fut inscrit dès l'âge de quatre ans sur les registres de l'ordre de Malte, fut admis dans les mousquetaires gris en 1750, suivit, trois ans plus tard, à Malte, le bailli de Tencin, fit des caravanes dans la Méditerranée et revint en France en 1755. Réintégré dans la maison du roi, il prit part aux campagnes d'Allemagne, d'Espagne et de Portugal, gagna le grade de colonel, et fut nommé (1763) ambassadeur à Lisbonne, puis à Constantinople (1768). Il eut à suivre de délicates négociations entre la Russie et la Turquie alors en guerre, et contribua à amener la cession de la Crimée à la Russie (1774). Après un nouveau séjour en France de 1785 à 1787, il se rendit comme ambassadeur en Hollande, où il ne resta que quelques mois.

Les insurgés hollandais ayant voulu le forcer à prendre la cocarde orange, il barricada son hôtel, soutint un siège de huit jours, et ne céda pas. Il était alors maréchal de camp. Epris des idées nouvelles, il appartint, comme ministre sans portefeuille, au cabinet que dirigea Necker (décembre 1788-12 juillet 1789), et, après la prise de la Bastille, fut appelé (août 1789) au poste de secrétaire d'Etat de la maison du roi, puis à celui de ministre de l'Intérieur (7 août 1790). Partisan de la monarchie constitutionnelle et de réformes modérées, il se vit en butte à la fois aux attaques des partisans de l'absolutisme royal et des révolutionnaires. L'incendie de son château par les paysans refroidit son ardeur réformatrice. Dans les journées des 5 et 6 octobre, il dit aux femmes de Versailles qui réclamaient du pain : « Vous n'en mangerez pas quand vous n'avez qu'un roi; allez en demander à nos douze cents souverains. » Dénoncé pour ce fait par Mirabeau, il affirma qu'il n'avait pas prononcé ces paroles, mais il n'en resta pas moins fort impopulaire. En butte à l'hostilité systématique de la majorité, il tint longtemps tête à l'orage; dans ses lettres d'émigration, le duc de la Trémoille parle « de sa grande figure d'empereur romain, plus froide qu'un marbre ». Il dut enfin donner sa démission (décembre 1790), et émigra. Il se rendit en Suède, auprès de son beau-frère, le comte Ludolph, ambassadeur d'Autriche, visita successivement les principaux Etats de l'Europe, dans l'intérêt de la politique monarchique, et se rendit à Vérone en août 1795, à l'appel de Louis XVIII, qui le nomma ministre de sa maison. Il suivit ensuite le prince à Blankenbourg, à Mittau, puis alla vivre en Suisse et en Autriche. Revenu en France en 1811, il fut promu lieutenant général, resta à l'écart pendant les Cent-Jours, et, à la seconde Restauration, fut appelé à la Chambre des pairs, par une ordonnance royale du 17 août 1815. Il vota pour la mort dans le procès du maréchal Ney, mais prit peu de part aux travaux de la Chambre haute. Atteint alors d'une surdité complète, il se retira dans sa terre de Saint-Priest, près de Lyon. On a de lui : *Examen des Assemblées provinciales* (1787), et, assure-t-on, des *Mémoires* manuscrits.

SAINT-PRIEST (ARMAND-EMMANUEL-CHARLES GUIGNARD, COMTE DE), pair de France, né à Constantinople (Turquie) le 29 septembre 1782, mort à Paris le 15 juin 1863, fils du précédent et « de haute et puissante dame Guillemine de Ludolff, comtesse de Saint-Priest », suivit son père en émigration, entra au service de la Russie et fut nommé par l'empereur Alexandre conseiller d'Etat et gouverneur d'Odessa et de la province de Podolie. Il revint en France à la Restauration et fut admis (28 juin 1822) à siéger par droit héréditaire à la Chambre des pairs, en remplacement de son père décédé. Il appartint à la Chambre haute jusqu'à la révolution de 1848, ayant prêté serment au gouvernement de Louis-Philippe.

SAINT-PRIEST (ALEXIS GUIGNARD, COMTE DE), pair de France, né à Saint-Petersbourg (Russie) le 20 avril 1805, mort à Moscou (Russie) le 29 septembre 1851. Fils du précédent et de la princesse Sophie Galitzin, fut élevé au collège français d'Odessa, son père étant gouverneur de cette ville; puis il le suivit à Paris, en 1822. D'une instruction littéraire étendue, il publia quelques traductions, des essais poétiques, et donna à la *Revue française* une étude

sur l'Espagne, qui fut remarquée. Très lié avec le fils aîné du duc d'Orléans, M. de Saint-Priest se rallia avec empressement à la monarchie de juillet, qui le nomma (1833) ministre plénipotentiaire au Brésil, d'où il passa, en la même qualité, à Lisbonne (1835), puis à Copenhague (1838). Il revint en France en 1841 et fut fait pair de France le 25 décembre de cette année. M. de Saint-Priest soutint de ses votes la politique du gouvernement, mais s'occupa surtout de littérature et d'histoire. Le 13 janvier 1840, il fut élu membre de l'Académie française. L'année suivante il fit un voyage en Russie. Il se rendait à Moscou lorsqu'il mourut d'une fièvre typhoïde. M. de Saint-Priest ne manquait ni d'érudition ni de critique; il a laissé, outre des articles de journaux et de revues : les *Ruines françaises*, suivies du *Voyageur à la Trappe* (1823); *Athènes ou le Souvenir d'une femme* (1826); le *Présent et le Passé* (1828); *l'Espagne* (1830); *Histoire de la royauté considérée dans ses origines jusqu'à la formation des principales monarchies de l'Europe* (1842); *Histoire de la chute des jésuites du XVIII^e siècle* (1841); *Histoire de la conquête de Naples par Charles d'Anjou* (1847-1848); *Etudes diplomatiques et littéraires* (1850). Officier de la Légion d'honneur.

SAINT-PRIEST (EMMANUEL-LOUIS-MARIE GUIGNARD, VICOMTE DE), représentant en 1849, né à Paris le 6 décembre 1780, mort au château de Lamotte (Hérault) le 27 octobre 1831, oncle du précédent et frère du comte Armand (V. p. haut), suivit sa famille en Russie lors de l'émigration, et fit ses premières armes contre la France à Austerlitz, comme sous-officier aux chasseurs de la garde impériale russe. Colonel en 1811, il fut fait prisonnier par les Français; l'ordre de le fusiller, envoyé par Napoléon, fut intercepté par les cosaques. Il s'échappa, servit avec ardeur la cause du gouvernement royal, tenta, pendant les Cent-Jours, de soulever les populations du Dauphiné et du Midi, s'embarqua à Marseille à la nouvelle de la capitulation de la Pallud, fut pris par un corsaire de Tunis, et, après quelques semaines de captivité, put regagner l'Espagne et rentrer à la seconde Restauration. Il fut alors nommé maréchal de camp, premier écuyer tranchant et porte-cornette blanche, gentilhomme d'honneur et menu du duc d'Angoulême, et inspecteur d'infanterie. En 1823, il prit part à l'expédition d'Espagne, où sa conduite en Catalogne, à la poursuite de Nina, lui valut le grade de lieutenant général. Après la reddition de Cadix, il revint à Paris, fut nommé (novembre 1825) ambassadeur à Berlin, puis (1827) à Madrid, où il négocia (1824) le traité par lequel l'Espagne s'engagea à rembourser à la France, par annuités de 4 millions, sa dette de 80 millions. En août 1830, il donna sa démission, et fut nommé par le roi Ferdinand grand d'Espagne et duc d'Almazan. Il se rendit en Italie, auprès de la duchesse de Berry, prépara activement le mouvement royaliste de 1832, fut arrêté à la Ciotat, au moment où il débarquait, et acquitté par la cour d'assises de Montbrison après une détention de dix mois; il voyagea ensuite en Italie, en Autriche, et revint habiter la France, où il se confina dans la retraite, considéré, grâce à ses relations avec le comte de Chambord dont il était le confident, comme le chef du parti légitimiste. M. de Saint-Priest fut élu, le 13 mai 1849, représentant de l'Hérault à l'Assemblée législative, le 3^e sur 8, par 35,168 voix (82,706 votants, 125,151 inscrits). Il siégea

à l'extrême droite et vota avec la majorité monarchiste, pour l'expédition romaine, pour la loi Falloux-Pariet sur l'enseignement, pour la loi du 31 mai sur le suffrage universel. Le coup d'Etat du 2 décembre 1851, contre lequel il protesta, mit fin à sa carrière parlementaire. Le comte de Chambord lui écrivit en 1867, sur la situation politique, une lettre qui eut un certain retentissement. Commandeur de Saint-Louis (20 octobre 1829).

SAINT-PIRIEST (PIERRE-FRANÇOIS-FÉLIX DE), député de 1842 à 1846, représentant en 1848 et en 1849, né à Bretenoux (Lot), le 13 janvier 1801, mort à Saint-Céré (Lot) le 12 juin 1851, d'une autre famille que les précédents, fut reçu avocat à Toulouse. Élu (1840) membre du conseil général du Lot, il se présenta, le 9 juillet 1842, à la députation, et fut élu député du 5^e collège du Lot (Martel), par 132 voix (254 votants, 293 inscrits), contre 89 à M. Deltheil, député sortant. Il siégea dans l'opposition dynastique, présenta plusieurs projets de loi relatifs à l'embrigadement des gardes champêtres, à la conversion des rentes, à la réduction de la taxe des lettres, au remboursement des routes cinq pour cent, et échoua, grâce aux efforts de l'administration, le 1^{er} avril 1846, avec 173 voix contre 180 à l'él. M. Calmon fils. Il rentra dans la politique après la révolution de février avec l'appui du parti conservateur : élu représentant du Lot à l'Assemblée constituante (23 avril 1848), le 4^e sur 7, par 33,560 voix, il fit partie du comité des finances, et opina avec la droite pour le rétablissement du cautionnement et de la contrainte par corps, pour les poursuites contre Louis Blanc et Causidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'amendement Grévy, contre le droit au travail, pour l'ordre du jour en l'honneur de Cavalguac, pour la proposition Râteau, pour l'interdiction des clubs. Réélu, le 13 mai 1849, représentant du Lot à l'Assemblée législative, le 2^e sur 6, par 35,572 voix (65,953 votants, 90,046 inscrits), M. de Saint-Priest appartenant au comité de la rue de Poitiers, soutint de ses votes la politique de la majorité, proposa l'érection d'un monument à Mgr Adre, la création d'un ministère général de l'agriculture, la révision de la loi de 1807 sur l'usure, et réclama avec une nouvelle insistance la réforme postale. Il mourut pendant la législature. On a de lui quelques brochures politiques : la *Conversion des rentes* (1843); la *Taxe des lettres* (1844); la *Question des deux Chambres* (1845).

SAINT-PRIX (HECTOR SOUBEYRAN DE), député en 1791, membre de la Convention et député au Conseil des Cinq-Cents, né à Saint-Péray (Ardèche) le 12 juillet 1757, mort à une date inconnue, était homme de loi à Saint-Péray. Partisan des idées nouvelles, il devint (1791) administrateur du département, et fut élu, le 4 septembre de la même année, député de l'Ardèche à l'Assemblée législative, le 3^e sur 7, par 189 voix (340 votants); il vota avec la majorité réformatrice. Réélu, le 4 septembre 1792, par le même département, membre de la Convention, le 2^e sur 7, par 314 voix (386 votants) il siégea parmi les modérés, et, dans le procès du roi, vota « pour la mort avec sursis jusqu'à la paix », pour l'appel au peuple et pour le sursis. Ami des Girondins, il protesta contre les événements du 31 mai, fut décrété d'arrestation, subit plusieurs mois de détention, fut remis en liberté après le 9 thermidor, et fut réintégré à la Convention le 13 frimaire an III.

L'Ardèche le renvoya au Conseil des Cinq-Cents, le 23 vendémiaire an IV, par 130 voix (218 votants). Le même jour, il obtenait également la majorité dans le département de la Haute-Loire. Son mandat lui fut renouvelé le 24 germinal an VI. Il prit la parole sur l'affaire de Rastadt, dénonça les actes des royalistes dans l'Ardèche, et ne fit pas partie d'autres assemblées. Nommé, sous l'Empire, juge au tribunal civil de Privas, il conserva ces fonctions pendant les Cent-Jours, et tomba ainsi sous le coup de la loi du 12 janvier 1816 contre les régicides. Il se retira en Belgique ; ses enfants demandèrent son retour au gouvernement royal (3 octobre 1817), qui, en raison de ses votes attentants dans le procès de Louis XVI, lui accorda remise pleine et entière de sa peine (25 décembre 1818). De retour en France, il réclama (26 octobre 1819), comme ancien juge, une pension de retraite, qui ne lui fut pas accordée.

SAINT-PRIX (OSCAR-VICTORIN-EMILE SOUBEYRAN), député de 1881 à 1885 et de 1886 à 1889, né à Valence (Drôme) le 1^{er} juin 1823, petit-fils du précédent, était négociant à Privas. Populaire républicain, il devint maire de Saint-Péray, membre et vice-président du conseil général de l'Ardèche, et se présenta aux élections législatives de 1881, dans la 1^{re} circonscription de Tournon, qui l'élut député, au second tour de scrutin (4 septembre) par 7,458 voix (14,333 votants, 22,003 inscrits), contre 6,713 à M. Seignobos, député sortant. M. Saint-Prix appartenait à la majorité, soutint les ministères Gambetta et J. Ferry, et vota pour les crédits du Tonkin. Aux élections du 4 octobre 1885, il ne fut pas porté sur la liste républicaine et se retira de la lutte. Mais, après l'invalidation des députés conservateurs élus à cette date, il se représenta (14 février 1886), et fut élu député de l'Ardèche, le 6^e et dernier, par 47,193 voix (92,766 votants, 111,395 inscrits). Il défendit comme précédemment, de ses votes, la politique opportuniste, opina pour l'expulsion des princes, pour la nouvelle loi militaire; dans la dernière session, il s'est abstenu sur le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), et sur l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, et a voté pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger. M. Saint-Prix a été nommé, le 23 octobre 1889, directeur du Sous-Comptoir des entrepreneurs en remplacement de M. Robinot de la Pichardais, décédé.

SAINT-ROMAN (ALEXIS-JACQUES SERRE COMTE DE), pair de France, né à Paris le 13 mai 1770, mort à Paris le 25 avril 1843, « fils de Jacques Serre de Saint-Roman, et d'Helène-Françoise de Murard », se destinait à la magistrature, quand la Révolution contraria ses projets; il émigra dès 1790, rentra en France à la fin de 1791, émigra de nouveau, et prit du service dans l'armée de Condé, qu'il quitta lorsqu'il apprit que son père avait été incarcéré pour ce fait; ce dernier n'en fut pas moins exécuté le 9 thermidor, le jour de la chute de Robespierre. Rentré en France en 1798, M. de Saint-Roman put recouvrer une partie de ses biens, vécut retiré pendant le Consulat et la plus grande partie de l'Empire, fut nommé, en 1813, chef de bataillon à la 8^e légion de la garde nationale de Paris, prit part à la défense de la capitale le 30 mars 1814

contre les armées alliées et s'efforça d'empêcher la population de se porter à de regrettables excès contre les étrangers. A la première Restauration, il devint maréchal des logis aux mousquetaires gris avec le grade de chef d'escadron, et fut fait chevalier de Saint-Louis. Pendant les Cent-Jours, il se retira dans ses propriétés de l'Allier et ne revint à Paris qu'au retour du roi. Président du collège électoral de l'Allier, nommé pair de France le 17 août 1815 (son nom ne figure pas dans le scrutin au procès du maréchal Ney), il reçut, le 19 août 1823, la croix d'officier de la Légion d'honneur, et, à la Chambre haute, vota avec une certaine indépendance, et donna sa démission de pair en août 1830, pour ne pas prêter serment au gouvernement de juillet. On a de lui quelques brochures de droit et des poésies dramatiques.

SAINT-ROMME (FRANÇOIS-HENRI), représentant en 1848 et 1849, né à Roybon (Isère) le 15 septembre 1793, mort à Roybon le 9 février 1862, fils d'un notaire, étudia le droit, fut reçu licencié à Grenoble, s'inscrivit comme avocat au barreau de cette ville, où il obtint des succès et se signala en même temps par ses opinions démocratiques. Il applaudit à la révolution de juillet 1830, mais rentra dans l'opposition libérale peu de temps après, fut un des défenseurs des accusés d'avril, collabora au *Dauphinois* et au *Patriote des Alpes*, devint conseiller général, et prit une part active au mouvement réformiste. Le 1^{er} août 1846, il se présenta comme candidat de l'opposition à la Chambre des députés dans le 5^e collège de l'Isère (Saint-Marcellin) et échoua avec 175 voix contre 192 au député sortant, réélu, M. de Béranger. La révolution de février le fit procureur général près la cour d'appel de Grenoble. Élu, le 23 avril 1848, représentant de l'Isère à l'Assemblée constituante, le 1^{er} sur 15, par 127,849 voix (136,456 votants, 159,723 inscrits), il se démit aussitôt de ses fonctions judiciaires, fit partie du comité de l'intérieur, parut plusieurs fois à la tribune, protesta contre la loi contre les attroupements, et vota en général avec les républicains de la nuance du *National*, contre le rétablissement du cautionnement, contre l'aménagement Grévy pour l'abolition du remplacement militaire, contre la proposition Râteau pour l'amnistie, contre l'interdiction des clubs, contre les crédits de l'expédition de Rome. Il s'associa à la demande de mise en accusation de L.-N. Bonaparte et s'abstint volontairement lors du scrutin sur la question du droit au travail. Réélu, le 13 mai 1849, représentant de l'Isère à l'Assemblée législative, le 1^{er} sur 12, par 76,613 voix (105,869 votants, 160,450 inscrits), il suivit la même ligne politique, et vota avec la gauche, contre l'expédition de Rome, contre la loi Falloux-Pariou sur l'enseignement, contre la loi sur le suffrage universel. Il protesta contre le coup d'État du 2 décembre 1851, et s'occupa d'agronomie dans les dernières années de sa vie.

SAINT-ROMME (MATHIAS-GRÉGOIRE-AUGUSTE), député depuis 1831, né à Vienno (Isère) le 3 novembre 1811, fils du précédent, fut reçu avocat, professa, comme son père, des opinions républicaines, fut, à la fin de l'empire, secrétaire du comité central républicain de Grenoble et conseilla de voter non lors du plébiscite de 1870. Sergent-fourrier à la 1^{re} compagnie des francs-tireurs de l'Isère pendant la guerre de 1870-1871, il se fit inscrire, à la paix, au barreau

de Saint-Marcellin, dont il devint conseiller municipal, fut révoqué de ses fonctions par le cabinet du 16 mai, et fut élu (1877) conseiller général du canton de Roybon, puis maire de cette commune. Candidat à la députation dans l'arrondissement de Saint-Marcellin, aux élections du 21 août 1881, il fut élu par 12,726 voix (11,915 votants, 22,625 inscrits), siégea à gauche, soutint les opinions de la majorité, parla sur le recrutement de l'armée, et, dans la discussion de la loi sur la réforme de la magistrature (juin 1883), fit voter l'incompatibilité du mandat législatif avec les fonctions judiciaires. Il fit partie des commissions des faillites, des caisses de retraite pour la vieillesse, de la révision de la Constitution, et vota pour les crédits du Tonkin. Porté, le 4 octobre 1885, sur la liste républicaine unique du département de l'Isère, il fut réélu, le 5^e sur 9, par 60,593 voix (112,659 votants, 162,975 inscrits). Il opta pour les cabinets Rouvier et Tirard, pour la nouvelle loi militaire, appuya les mesures relatives aux membres des familles ayant régné sur la France, parla sur le traité conclu avec Madagascar, et, dans la dernière session, se prononça pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), contre l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger.

SAINT-SIMON (CLAUDE-ANNE DE MONTHERU, DUC DE), député en 1789, né au château de la Faye (Charente) le 16 mars 1713, mort à Madrid (Espagne) le 3 janvier 1819, fit ses études à l'École militaire de Strasbourg, passa dans le régiment d'Auvergne comme cadet, puis aux gardes du roi Stanislas, comme lieutenant-colonel en 1770, commanda, l'année suivante, le régiment de Poitou, en 1775 le régiment de Turin, et passa au service de l'Espagne en 1780, après un court séjour à la Martinique. Il prit part à la guerre d'Amérique, et, à son retour en France, devint, en mai 1784, gouverneur de Saint-Jean-Pied-de-Port. Élu, le 30 mars 1789, député de la noblesse aux États-Généraux par le bailliage d'Angoulême, il protesta contre les réformes et l'abolition des titres nobiliaires, contre la violation du secret des lettres, particulièrement de celles qui lui étaient adressées, prêta, en 1790, le serment civique, sous le prétexte que la réaction pouvait changer la constitution qu'elle venait de donner, et signa les protestations de septembre 1791 contre les actes de l'Assemblée. Il émigra ensuite en Espagne, y devint maréchal de camp (20 mai 1793), commandant du corps des émigrés (29 septembre), lieutenant-général (10 octobre), fut blessé à Irun, commanda en 1795 la légion de Navarre, et, l'année suivante, le régiment Royal-Bourbon, et fut nommé capitaine-général de la Vieille-Castille. En 1801, il prit part à la campagne contre le Portugal, et fut créé grand d'Espagne par Charles IV en 1803. En 1808, il fut blessé à la tête des régiments de la garde à Madrid; quand les Français se présentèrent devant la ville, il essaya de la défendre, fut fait prisonnier et condamné à mort par un conseil de guerre. Il obtint une commutation de peine et fut emprisonné dans la citadelle de Besançon où il reçut de sa fille, qui voulut partager sa captivité, les soins les plus touchants. L'arrivée des alliés lui rendit la liberté, et Louis XVIII s'empressa d'annuler le jugement et de déclarer qu'il avait bien mérité pour sa fidélité à la

maison de Bourbon. M. de Saint-Simon retourna en Espagne, où Ferdinand VII le créa duc, capitaine général en octobre 1814, et colonel des gardes wallonnes en 1825. Il resta désormais étranger aux événements politiques.

SAINT-SIMON (HENRI-JEAN-VICTOR ROUVROY, MARQUIS PUIS DUC DE), pair de France, et sénateur du second empire, né à Péréuil (Charente) le 11 février 1782, mort à Paris le 18 mars 1865, « fils de haut et puissant seigneur Louis-Charles, vicomte de Saint-Simon-Montblern, et de haute et puissante dame Adélaïde-Blanche de Saint-Simon Sandricourt, vicomtesse de Salut-Simon », était issu de la vieille famille noble à laquelle appartient le célèbre auteur des *Mémoires*. Il s'engagea dans les hussards (1800), devint (1801) sous-lieutenant de carabiniers, puis fut aide-de-camp de Ney, et gagna en Espagne le grade de chef d'escadrons. Colonel d'un régiment de la garde de Joseph Bonaparte, il se distingua dans plusieurs engagements et fut grièvement blessé à Vic (1813). L'année suivante, il adhéra au gouvernement des Bourbons, puis il suivit Louis XVIII à Gand pendant les Cent-Jours et reçut dans cette ville le grade de maréchal de camp. En cette qualité, il commanda les départements du Calvados, de la Manche et du Loiret, et fut nommé pair de France, le 5 mars 1819, avec le titre de marquis. Le 3 janvier précédent, il était devenu grand d'Espagne et duc, par suite de la mort de son grand-oncle Claude-Anne de Saint-Simon. Ministre plénipotentiaire en Portugal, puis en Danemark (octobre 1820), il fut rappelé le 20 mars 1833, et reçut de Louis-Philippe (6 septembre 1831) le titre et les fonctions de gouverneur-général des établissements français dans les Indes-Orientales. A son retour (13 décembre 1841), il fut fait lieutenant-général, chargé de l'inspection générale de la cavalerie, et commandant (1844) de la 17^e division militaire. La révolution de 1848 le mit à la retraite. Mais, après le coup d'Etat du 2 décembre, L.-N. Bonaparte le nomma sénateur (26 janvier 1852), puis (1855) grand-croix de la Légion d'honneur. Il soutint le gouvernement impérial avec le même zèle dont il avait fait preuve pour les monarchies précédentes, et mourut en 1865. Possesseur du manuscrit authentique des *Mémoires* de son aïeul, il le céda à la maison Hachette qui en a publié une édition nouvelle.

SAINT-VALLIER (JEAN-DENIS-RENÉ LACROIX DE CHEVRIÈRES, COMTE DE), membre du Sénat conservateur et pair de France, né à Clérieux (Drôme) le 6 octobre 1756, mort à Valence (Drôme) le 13 mars 1824, « fils de Nicolas de Lacroix de Saint-Vallier, et de dame Louise-Gabrielle de Grollée », suivit la carrière militaire et parvint au grade de maréchal de camp. Nommé, le 12 pluviôse an XIII, membre du Sénat conservateur, il devint président de cette assemblée pour un an, en 1808. Pourvu, en septembre, de la sénatorerie de Gènes, il vint, à la tête du Sénat, le 24 janvier 1809, complimenter l'empereur à son retour d'Espagne. Membre du grand conseil d'administration du Sénat (1810), M. de Saint-Vallier fut promu grand-croix de l'ordre de la Réunion, et envoyé (1813) dans la 7^e division militaire en qualité de commissaire extraordinaire. Il y accéléra la levée en masse, prit les mesures qu'exigeaient les circonstances, puis se rallia (1814) à la déchéance de Napoléon. Le gouvernement royal le promut lieutenant-gé-

néral, et le nomma pair de France (4 juin). M. de Saint-Vallier vota pour la mort dans le procès du maréchal Ney, reçut, le 4 novembre 1817, le commandement de la 2^e division militaire (Châlons-sur-Marne), et fut promu (9 mai 1822) gouverneur du château de Meudon. Il mourut deux ans après.

SAINT-VALLIER (CHARLES-PAUL LACROIX DE CHEVRIÈRES, COMTE DE), député de 1815 à 1816, né à Grenoble (Isère) le 8 février 1759, mort à Paris le 17 novembre 1835, frère du précédent, propriétaire à Saint-Vallier, fut élu, le 22 août 1815, député de la Drôme au grand collège, par 60 voix (116 votants, 185 inscrits). Il vota obscurément avec la majorité, et ne fit pas partie d'autres assemblées.

SAINT-VALLIER (CHARLES-RAYMOND LACROIX DE CHEVRIÈRES, COMTE DE), sénateur de 1870 à 1886, né au château de Coucy-lès-Eppes (Aisne) le 12 septembre 1813, mort au château de Coucy-lès-Eppes le 4 février 1886, d'une vieille famille du Dauphiné, « fils de Bonne-Humbert Lacroix de Chevrières, marquis de Saint-Vallier, et de Marie-Magdeleine de Mauseion », débuta dans la diplomatie comme attaché d'ambassade à Lisbonne (18 novembre 1852). Il passa en la même qualité à Munich (1856) et à Vienne (1857), fut attaché (1859) au cabinet du ministre M. Walewski, devint secrétaire d'ambassade à Constantinople (1860), chef du cabinet du marquis de Moustier (1863), et ministre plénipotentiaire à Stuttgart (1864). Il remplit plusieurs missions pendant la guerre de 1870-71, et fut commissaire général auprès de l'armée d'occupation, du 10 janvier 1872 au 22 septembre 1873. Il avait le grade de ministre plénipotentiaire de 1^{re} classe, et était vice-président du conseil général de l'Aisne pour le canton de Sis-oune, lorsqu'il se présenta, le 30 janvier 1876, comme candidat au Sénat dans le département de l'Aisne : il fut élu par 624 voix (921 votants), prit place parmi les républicains conservateurs, et se prononça, en juin 1877, contre la dissolution de la Chambre des députés et contre le gouvernement du Seize-Mai. Partisan du ministère Dufaure, il fut appelé à succéder, comme ambassadeur à Berlin, à M. de Gontaut-Biron (20 décembre 1877). En juin 1878, il fut un des deux plénipotentiaires de la France au congrès de Berlin pour le règlement de la question d'Orient. Il donna sa démission d'ambassadeur lors de la constitution du cabinet Gambetta, et, mis en disponibilité, revint siéger (décembre 1881) au centre gauche du Sénat. Il vota avec la fraction la plus conservatrice du parti républicain, demanda (février 1882) dans la discussion sur la laïcité de l'instruction primaire, que les ministres des cultes pussent donner l'enseignement religieux dans les locaux scolaires en dehors des heures de classe (rejeté); interrogea (mars 1883) le ministère sur sa politique indécise au Tonkin, fut nommé (mai 1883) vice-président de la commission chargée de réorganiser le service des consulats de France à l'étranger, fut rapporteur (mai) des crédits du Tonkin, critiqua (décembre), à propos du budget du ministère des affaires étrangères, l'organisation du personnel diplomatique, parla (février 1884) sur la crise agricole, fut rapporteur (juin) d'un projet modifiant le régime des sucres, et obtint sa réélection comme sénateur, le 6 janvier 1885, par 1,050 voix (1,374 votants). Il reprit sa place au centre, fut admis à la retraite comme ambassadeur, et mourut l'année suivante. Grand-croix de la Légion d'honneur (11 juillet 1860).

SAINT-VICTOR (FÉLIX-JOSEPH-MARIE COSTEGANDE DE), représentant du peuple en 1818, né à Paris le 13 mai 1788, mort au château de la Cadissière (Tarn) le 29 juillet 1849, prit du service sous l'empire et fit les campagnes de Russie et d'Allemagne; il fut maintenu en activité par la Restauration et prit sa retraite comme chef d'escadron de la garde royale. Sous Louis-Philippe, il se mêla peu de politique, bien qu'il passât pour un légitimiste intriguant. Élu, le 23 avril 1818, représentant du Tarn à l'Assemblée constituante, le 8^e sur 9, par 37,809 voix (99,459 votants), il fit partie du comité des affaires étrangères, et vota avec la droite, *contre* le bannissement de la famille d'Orléans, *pour* les poursuites contre L. Blanc et Caussidière, *pour* la proposition Râteau, *pour* l'interdiction des clubs, *pour* l'expédition de Rome et *contre* la demande de mise en accusation du président et des ministres. Il ne prit pas part au vote sur l'ensemble de la Constitution. Non réélu à la Législative, il ne reparut plus sur la scène politique.

SAINT-VICTOR (LOUIS GABRIEL DE), représentant en 1871, né à Lyon (Rhône) le 21 mars 1824, d'une vieille famille du Beaujolais, s'occupa d'abord d'agriculture, et fonda, en 1866, le comice agricole de Tarare; il obtint une prime d'honneur au concours régional de 1869. Membre fondateur de la Société des agriculteurs de France, président du comice agricole de Tarare, chevalier du Saint-Sépulchre et de François I^{er} des Deux-Siciles, il fut élu, le 8 février 1871, représentant du Rhône à l'Assemblée nationale, le 13^e et dernier, par 56,291 voix (117,623 votants, 185,131 inscrits). Il se fit inscrire à la réunion des Réservistes, signa l'adresse des députés syllabistes, et vota avec la droite, *pour* la paix, *pour* l'abrogation des lois d'exil, *pour* la pétition des évêques, *contre* le service de trois ans, *pour* la démission de Thiers, *pour* le septennat, *contre* le ministère de Broglie, et *contre* les lois constitutionnelles. Il échoua ensuite à la députation, dans la 2^e circonscription de Villefranche, le 20 février 1876, avec 3,699 voix contre 12,526 à l'élu M. Perras, républicain, et 2,312 à M. Verhette, et ne fut pas plus heureux, le 14 octobre 1877, avec 6,060 voix contre 12,811 à l'élu, M. Perras, député sortant.

SAINTE-ALDEGONDE (PIERRE-FRANÇOIS-BALTHAZAR GENECH, COMTE DE), député en 1789, né à Lille (Nord) le 6 décembre 1758, mort à Lille le 31 décembre 1838, était colonel du régiment de Champagne-cavalerie quand il fut élu, le 17 avril 1789, député de la noblesse aux États-Généraux par le bailliage d'Avesnes. Son nom n'est pas cité au *Moniteur*. Il émigra après la session, fut gentilhomme de Monsieur, depuis Louis XVIII, reentra en France avec les Bourbons, et fut promu maréchal de camp le 9 décembre 1814, et lieutenant-général le 20 février 1815, sans exercer aucun commandement actif.

SAINTE-ALDEGONDE (CHARLES-SÉRAPHIN-JOSEPH GENECH, COMTE DE), député de 1815 à 1822, né à Lille (Nord) le 7 novembre 1765, mort à Valenciennes (Nord) le 9 novembre 1822, frère du précédent, était officier à la Révolution. Il émigra, servit à l'armée des princes et fut fait maréchal de camp à la Restauration, et inspecteur des gardes nationales. Élu, le 22 août 1815, député du grand collège de l'Alsne, par 80 voix (134 votants, 266 inscrits), et réélu, le 4 octobre 1816, par 93 voix (187 votants, 213 inscrits), il prit place à l'extrême

droite, et vota toutes les lois répressives proposées par les ministres. Rapporteur de la commission des pétitions, il proposa le renvoi au ministre de la Guerre d'une pétition de quelques Marseillais signalant à la Justice du roi comme un grand coupable le maréchal Masséna, demanda aussi le rétablissement du cautionnement des journaux, et vota *contre* le monopole du tabac. Il mourut pendant la législature.

SAINTE-ALDEGONDE (ALEXANDRE-LOUIS-JOSEPH GENECH DE), pair de France, né à Lille (Nord) le 11 novembre 1769, mort à Paris le 18 mai 1844, « fils de messire François-Balthazar-Joseph Ghislain, comte de Sainte-Aldegonde de Genech, Cléty, Rosimbois... etc., et de dame Marie-Albertine-Amélie Baly de Pont », frère des précédents, avait émigré à la Révolution et servi dans l'armée des princes. Revenu en France avec les Bourbons, il fut promu lieutenant-général, Conseiller général de l'Alsne, il fut nommé pair de France le 5 novembre 1827, défendit avec modération les principes constitutionnels, et quitta la Chambre haute à la révolution de 1830, en vertu de l'article 63 de la nouvelle Charte.

SAINTE-BEUVE (PIERRE-HENRI), représentant en 1818 et en 1819, né à Fiailly (Oise) le 23 février 1819, mort à Roissy (Seine-et-Oise) le 8 mai 1855, étudia le droit, fut reçu avocat et se fit inscrire au barreau de Paris. Riche propriétaire et directeur d'usines dans l'Oise, il fut élu, le 23 avril, représentant de ce département à l'Assemblée constituante, le 9^e sur 10, par 43,332 voix. Il fit partie du comité des finances, se mêla assez activement aux travaux de l'Assemblée dans les commissions, et vota avec la droite; *pour* le rétablissement du cautionnement et de la contrainte par corps, *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'amendement Grévy, *pour* l'ordre du jour en l'honneur de Cavagnac, *pour* la proposition Râteau, *contre* l'amnistie, *contre* l'interdiction des clubs, *pour* les crédits de l'expédition de Rome. Il avait prêté son concours, après l'élection du 10 décembre, au gouvernement de L.-N. Bonaparte. Il continua de le soutenir à l'Assemblée législative, où le même département le renvoya (13 mai 1819), le 2^e sur 8, par 49,058 voix (120,920 inscrits). M. Sainte-Beuve opta avec la majorité, *pour* l'expédition de Rome, *pour* la loi Falloux-Pareau sur l'enseignement, *pour* la loi restrictive du suffrage universel, combattit le socialisme, et se déclara partisan de la liberté commerciale. Vers la fin de la session, il se sépara de la politique de l'Élysée et fut au nombre des représentants attachés au système parlementaire, qui protestèrent contre le coup d'État du 2 décembre. Il renonça alors à la vie politique.

SAINTE-BEUVE (CHARLES-AUGUSTIN), sénateur du second Empire, né à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais) le 23 décembre 1803, mort à Paris le 12 octobre 1869, fils de sieur François Sainte-Beuve, contrôleur principal des droits réunis de l'arrondissement, directeur de l'octroi rural et de l'octroi municipal de Boulogne, et de dame Augustine Coilliot, et petit-fils d'une Anglaise par sa mère, ne se rattachait pas, quoi qu'on en ait dit, à la famille janséniste des de Sainte-Beuve, qui s'est éteinte en 1711. Il fit ses classes au collège de Boulogne et les termina à Paris au collège Charlemagne, puis au collège Bourbon. Il commença ensuite

des études de médecine, mais, après avoir suivi les cours d'anatomie et avoir été externe pendant un an à l'hôpital Saint-Louis, il se tourna vers la littérature, et écrivit (1825) quelques articles pour le *Globe*, que dirigeait alors M. Dubois, son ancien professeur de rhétorique. Divers comptes rendus sur les productions de la nouvelle école, le *Cinq-Mars* d'Alf. od de Vigny, le second volume des *Odes et ballades* de Victor Hugo (1826), furent remarqués et lui valurent d'entrer dans ce qu'on appelait « le cénacle ». Sainte-Beuve étudia alors particulièrement le XVI^e siècle et la pléiade, et l'Académie ayant proposé pour sujet du prix d'éloquence, en 1827, un *Tableau de la poésie française au XVI^e siècle*, Daunou engagea fortement le jeune critique du *Globe* à concourir ; le travail de Sainte-Beuve n'obtint pas le prix, qui fut partagé entre Saint-Marc-Girardin et Philarette Charles, mais il fut publié par son auteur, qui y joignit une édition des *Œuvres choisies de Ronsard* (1828). Victor Hugo encouragea le débi tant, qui, dans les *Poésies de Joseph Delorme*, affecta les audaces romantiques les plus outrées ; le volume eut un grand succès. La révolution de 1830 vint offrir à son activité une nouvelle carrière, Pierre Leroux ayant pris la direction du *Globe*, Sainte-Beuve le seconda, s'inspira des idées humanitaires du philosophe et inclina vers les saint-simoniens. Il commença ensuite une active campagne au *National* avec Armand Carrel, puis il fit la connaissance de Lamennais et faillit devenir dévot. Les *Consolations* et le roman de *Volupté* trahissent ses aspirations d'alors vers une sorte de catholicisme curé. George Sand l'appelait à cette époque « un pleux et tendre rêveur ». Sainte-Beuve écrivit encore, dans le même courant d'idées : *Pensées d'août*, son dernier recueil de vers, et *l'Histoire de Port-Royal* (1819-1842), complète et savante apologie du jansénisme et de ses martyrs ; il avait été appelé à Lausanne en 1837, pour y faire un cours sur un sujet à son gré, et il avait choisi cette partie peu explorée de l'histoire religieuse du grand siècle. Une autre étude sur *Chateaubriand et son groupe* (1843) fut aussi le résumé d'une série de leçons professées à Liège en 1848 sur l'aurore du romantisme. « Sainte-Beuve, écrit un biographe, avait eu une phase de romantisme avec Victor Hugo et Alf. de Vigny, une phase de mysticisme avec Lamennais et Lacordaire, une phase de libéralisme avec Armand Carrel, il eut aussi une phase de césarisme... » La révolution de 1848 l'avait effrayé au point de lui faire gagner la Belgique. Rallié ouvertement à l'Empire en 1852, il passa du *Constitutionnel*, où il écrivait alors, au *Moniteur*, et fut nommé professeur de poésie latine au Collège de France ; il se proposait d'y faire un cours sur Virgile ; mais il ne put même pas l'ouvrir. Les étudiants libéraux ayant résolu de protester contre son adhésion au gouvernement impérial, il fut assailli dès la leçon d'ouverture par des huées et des sifflets, et, malgré un déploiement extraordinaire de sergents de ville, il dut céder, à la seconde leçon, devant l'évidente hostilité de ses auditeurs. En 1857, il fut nommé maître de conférences à l'École normale, fonctions qu'il exerça jusqu'en 1861. A cette époque, il quitta à la fois l'École normale et le *Moniteur* pour rentrer au *Constitutionnel* ; mais il n'en conserva pas moins ses attaches gouvernementales, et fut appelé, le 23 avril 1865, à siéger au Sénat. Son attitude n'y fut pas exempte de dignité. Il ne prit la parole que dans les questions qui intéressaient la liberté

des lettres et de la pensée et toujours pour la défendre ; aussi regagna-t-il, dans les dernières années de sa vie, un peu de sa popularité perdue. Un jour, il se trouva mêlé à un curieux incident parlementaire. On discutait la loi sur l'enseignement primaire. Comme Sainte-Beuve relevait avec vivacité une allusion de M. de Ségur à la nomination de M. Renan au Collège de France, un sénateur, M. Lacaze (r. ce nom), lui cria : « Vous n'êtes pas ici pour cela. » Un grand nombre de membres du parti catholique et autoritaire firent chorus, et le maréchal Canrobert s'en mêla aussi. Sainte-Beuve tint tête à l'orage et, dans une séance suivante, à propos d'une pétition sur les bibliothèques scolaires, d'où l'on proposait d'exclure les œuvres de Voltaire, de Rousseau, de MM. Renan, Michelet, etc., il continua de réclamer les droits de la libre-pensée. Interrompu par le même tumulte, il déclara qu'il n'avait accepté les fonctions de sénateur que « pour intervenir dans les débats qui porteraient sur des objets de sa compétence, c'est-à-dire sur les questions littéraires, pour défendre au besoin ses confrères du dehors, rendre justice à leurs efforts et repousser les accusations mal fondées dont ils pourraient être l'objet. » Là-dessus, M. Lacaze se prétendit directement insulté et provoqua Sainte-Beuve en duel. L'écrivain refusa de vider cette querelle autrement que la plume à la main, et l'incident fut clos. Vers la même époque, il n'accepta pas de passer du *Moniteur* au *Journal officiel*, lors de la création de cette dernière feuille, et donna dans le *Temps*, journal de l'opposition modérée, une série d'articles pour lesquels le *Moniteur* ne lui laissait pas une latitude suffisante. Sainte-Beuve, à qui les feuilles catholiques reprochèrent si souvent le dîner traditionnel du vendredi saint, auquel il invitait à sa table, rue Montparnasse, notamment M. Renan et le prince Napoléon, prit ses dispositions pour éloigner les prêtres de son lit de mort et pour être inhumé sans solennité. Il demanda qu'aucun des corps auxquels il appartenait, l'Académie et le Sénat, ne se fit représenter à ses obsèques, qu'aucun discours ne fut prononcé sur sa tombe ; « enfin, disait-il, je demande à être porté directement de mon domicile au cimetière Montparnasse, dans le caveau où est ma mère, sans passer par l'église, ce que je ne saurais faire sans violer mes sentiments ». Cet enterrement civil d'un sénateur fit scandale dans les régions officielles, et M. Rouher protesta, dans l'éloge funèbre qu'il fit de lui, comme président du Sénat, contre cette « suprême témérité ». L'œuvre la plus considérable de Sainte-Beuve, celle où il a le mieux révélé son originalité d'analyste et de critique psychologique, est la longue série commencée sous le titre de *Portraits*, dès 1829, dans la *Revue de Paris*, continuée sous le même titre dans la *Revue des Deux-Mondes*, et reprise sous le titre de *Causeries du lundi* au *Constitutionnel* et au *Moniteur*. Ils ont été réunis dans un ensemble de 43 volumes : *Portraits littéraires*, *Portraits de femmes*, *Portraits contemporains*, *Causeries du lundi*, *Nouveaux lundis*, etc., sans compter la série des *Premiers lundis*, publiés en 1875 et formés d'articles recueillis dans le *Globe* et dans le *National*.

SAINTE-CROIX (ROBERT-JEAN-ANTOINE-OMER DESCORCHES, COMTE DE), député au Corps législatif de 1852 à 1860, né à Aubry-le-Panthou (Orne) le 7 juin 1785, mort à Versailles (Seine-et-Oise) le 12 décembre 1861, entra au service comme sous-lieutenant en janvier 1809,